

FOIRE AUX QUESTIONS SUR L'USAGE DE LA VENTILATION ET DE LA CLIMATISATION DANS LE CONTEXTE DE PANDEMIE COVID-19

Afin de répondre aux interrogations et lever les doutes qui pourraient subsister sur cette question les professionnels du froid, fabricants et installateurs, ont décidé d'informer les professionnels et les particuliers des préconisations à respecter dans le cadre de cette épidémie, préconisations qui font échos aux avis scientifiques de l'INRS et du Haut Conseil à la Santé Publique¹ (HCSP).

RAPPEL : l'entretien et la maintenance régulière de votre système de ventilation ou de climatisation par un professionnel est un gage de son bon fonctionnement. En cette période de pandémie l'augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection avec des produits aux normes virucides EN 14476 en s'assurant au préalable de la compatibilité avec le matériel et le changement régulier des filtres par votre mainteneur habituel sont fortement recommandés.

Sommaire

Questions mises à jour le 19/05/2020

- | | |
|---|--------|
| 1. Mon client veut stopper la ventilation et la climatisation, que faut-il faire ? | PAGE 2 |
| 2. Que faire sur une installation de ventilation ou de climatisation individuelle (logement ou petit tertiaire) ? | PAGE 3 |
| 3. Que faire sur une installation de climatisation centralisée / multizones type gainable (logement ou petit tertiaire) ? | PAGE 4 |
| 4. Que faire sur une installation de climatisation et de ventilation centralisée de type CTA/UTA ? | PAGE 5 |
| 5. Existe-t-il un risque lié à l'utilisation de l'air recyclé ? | PAGE 5 |
| 6. Je suis un professionnel et je dois intervenir sur un système central de climatisation, quelles mesures de protection dois-je prendre pour mon salarié ? | PAGE 5 |
| 7. Existe-t-il des filtres efficaces contre le COVID-19 que l'on peut installer dans les systèmes de climatisation pour éviter une éventuelle contamination ? | PAGE 6 |
| 8. Quelle est l'efficacité des lampes UV sur le COVID 19 ? | PAGE 6 |

¹ « Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 » en date du 24 avril 2020.